



AVEMIX® N° 150 : Risques notamment neurologiques chez le cheval adulte

Dans le cadre de la surveillance continue des données de pharmacovigilance *via* le processus de gestion des signaux, des risques **d'effets indésirables** ont été identifiés lors **d'utilisation hors-AMM** chez le cheval adulte du médicament vétérinaire AVEMIX® N° 150.

AVEMIX® N°150 est une poudre orale composée de sulfaméthoxyypyridazine et de triméthoprimine à destination des jeunes animaux (veaux, agneaux, poulains, porcelets) mais également des lapins et volailles, pour le traitement des infections gastro-intestinales à germes sensibles.

L'innocuité et l'efficacité d'AVEMIX® N°150 chez le cheval adulte n'ont pas été étudiées. Cependant, son large spectre d'activité et sa commodité d'administration (par voie orale) en font un médicament attractif pour le traitement de diverses infections du cheval adulte, et ce malgré la présence sur le **marché d'autres médicaments** avec une association Triméthoprimine-Sulfamide, à administrer par voie orale et autorisés chez le cheval adulte.

L'Anses-ANMV souhaite attirer l'attention des vétérinaires praticiens sur les risques spécifiques à **l'utilisation d'AVEMIX® N°150** chez les chevaux adultes. En effet, 92% (45/49) des déclarations reçues par l'Anses-ANMV pour ce médicament depuis sa commercialisation concernent les équidés adultes. Les remontées du terrain rapportent, chez le cheval adulte, majoritairement des symptômes **neurologiques, notamment de l'ataxie** (dans presque la moitié des cas) qui peut être associée à des tremblements, du nystagmus, voire parfois des convulsions, amaurose, myosis et des chevaux restant couchés. De plus, de nombreux cas **d'œdèmes** déclives des membres ont été rapportés, parfois liés **à une vascularite, ainsi que des cas d'uvéites** associées dans certains cas à des ulcères cornéens. Également rapportées, les quelques **réactions d'hypersensibilité** consistent principalement en des cas **d'urticaire ou d'œdèmes** faciaux.

Du fait de ce profil clinique, le résumé des caractéristiques du produit d'AVEMIX® N°150 a été modifié en juillet 2023 avec la mise à jour des **précautions particulières chez l'animal (rubrique 4.5 i)** qui mentionne désormais les effets indésirables rapportés **en cas d'utilisation hors AMM** chez le cheval adulte.

Pour plus d'informations sur ce médicament :

<https://www.ircp.anmv.anses.fr/rcp.aspx?NomMedicament=AVEMIX+N%c2%b0+150>

Pour déclarer un effet indésirable chez l'animal suite à l'utilisation d'un médicament vétérinaire:

<https://pharmacovigilance-anmv.anses.fr/>

Pour prendre connaissance des dernières décisions en lien avec les médicaments vétérinaires ainsi **que des actualités de l'ANMV, abonnez-vous à la Newsletter de l'ANMV :**

<https://www.anses.fr/fr/content/notre-offre-de-newsletters>)